

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00356

**ORGANISATION DU CENTRE DE VACCINATION DE GRANDE CAPACITE –
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE
CONCERNANT L'ORGANISATION DU CENTRE DE VACCINATION DE SAINT-
ETIENNE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 57

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de voix : 62

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET,
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Jean-Claude FLCHAT, M. Jérôme GABIAUD, M. Georges HALLARY,
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

ORGANISATION DU CENTRE DE VACCINATION DE GRANDE CAPACITE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE CONCERNANT L'ORGANISATION DU CENTRE DE VACCINATION DE SAINT- ETIENNE

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19, la mise en place d'un centre de vaccination de grande capacité est apparue nécessaire, en complément des mesures déjà en cours. Saint-Etienne Métropole a choisi de participer à la stratégie vaccinale en permettant aux habitants du territoire métropolitain de se faire vacciner dans le cadre d'une opération massive de vaccination débutant le 10 avril 2021.

Un cadre juridique a été défini avec la Préfecture de la Loire et l'Agence Régionale de Santé de la Loire par la signature d'une convention de partenariat avec ses deux partenaires pour la mise en œuvre d'un centre de vaccination de grande capacité. La stratégie de vaccination est définie dans chaque département par les préfetures, en lien avec l'Agence régionale de santé.

Dans le cadre d'une convention tripartite établie avec la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCG) du Ministère de l'Intérieur et la Préfecture de la Loire, le SDIS a été désigné comme l'organisateur principal du centre de vaccination.

A ce titre, il est notamment chargé de superviser les missions suivantes :

- L'encadrement des équipes présentes sur le site,
- La préparation et l'administration des vaccins, sous la responsabilité du corps médical,
- L'enregistrement administratif et numérique des vaccinations réalisées,
- La remise des informations dans les conditions prescrites par l'ARS.

Plusieurs institutions sont partenaires de ce dispositif coordonné par la Préfecture : l'Agence régionale de santé, le SDIS, Saint-Etienne Métropole, les associations de sécurité civile, l'ordre des médecins, l'ordre des infirmiers, la caisse primaire d'assurance maladie et le centre hospitalier universitaire de Saint-Etienne.

La présente convention a pour objet de définir le cadre de collaboration financière entre le Service départemental d'incendie et de secours et Saint-Etienne Métropole pour le fonctionnement du centre de grande capacité dédié à la vaccination contre la Covid-19 à l'adresse suivante : Salle omnisports, 31 rue Raymond Sommet 42000 Saint-Etienne.

Saint-Etienne Métropole s'est engagée à fournir un site d'une surface supérieure à 2 000 m², adapté pour l'accueil du centre de vaccination, ainsi que la logistique nécessaire

au fonctionnement de ce centre. En complément des services mobilisés par la préfecture et le SDIS, Saint Etienne Métropole met à disposition :

- les moyens humains nécessaires à :
 - la gestion des flux et l'orientation du public, à savoir 7 personnes par jour et 7 jours sur 7,
 - au gardiennage,
 - la sécurité,
 - le nettoyage des locaux,
- la papèterie,
- les impressions de documents supports à remettre au patient,
- la signalétique.

Les crédits du ministère de l'intérieur (programme 161) perçus par le SDIS peuvent toutefois être mobilisés pour participer à certaines dépenses de fonctionnement impactant la collectivité.

Ces dépenses sont les suivantes :

- mise à disposition des personnels de Saint-Etienne Métropole les week-end et jours fériés,
- prestations concernant les impressions de document, la papèterie et le nettoyage des locaux,
- supports de communication.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention à intervenir entre le SDIS et Saint-Etienne Métropole,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU